

**MODIFICATION AUX CONDITIONS D'ADMISSION DU
BACCALAURÉAT EN TRADUCTION (PROGRAMME COOP)**

R : 19-CPR-220311

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux conditions d'admission du programme de Baccalauréat en traduction (programme coop). »

Vote : unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission du programme de Baccalauréat en traduction (programme coop). »

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2022
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

3. Identification du programme

1.3 Titre du programme
Baccalauréat en traduction - régime coopératif

1.4 Unité responsable
Faculté des arts et des sciences sociales

1.7 Diplôme accordé
B. Trad. – régime coopératif

1.8 Durée du programme
4 ans

1.9 Lieux où est offert le programme
Moncton 4 ans
Edmundston première année*
Shippagan première année*
* Les années subséquentes se font à Moncton

Contingemment : Le nombre d'étudiantes et d'étudiants est limité en fonction du nombre de stages offerts.

Date d'entrée en vigueur
1^{er} juillet 2022

4. Description du programme

2.2 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme vise à former des traductrices et traducteurs généralistes, assez souples pour s'adapter aux domaines de spécialisation à l'intérieur desquels elles ou ils seront appelés à travailler. Les étudiantes et étudiants seront ainsi initiés aux grands domaines de la traduction professionnelle (traduction administrative, commerciale, économique **et technique**) ainsi qu'à la profession connexe de terminologue. Elles et ils sont de plus initiés aux exigences et aux réalités des milieux de travail par l'entremise des stages coop.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

La formation en traduction fait appel à une gamme de stratégies d'enseignement qui varient selon la nature des cours et les objectifs visés. Les cours pratiques de traduction peuvent, par exemple, prendre la forme d'ateliers, alors que les cours plus théoriques peuvent comprendre des présentations magistrales, des exposés oraux, des discussions, etc. Les activités d'apprentissage, pour leur part, sont également variées : lectures et analyses de textes, dissertations, comptes rendus, travaux pratiques divers. S'ajoutent à cela les trois stages coop, qui font partie intégrante du programme coopératif.

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

L'étudiante ou l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la formation générale en anglais.

Pour l'admission au régime coopératif, les étudiantes et étudiants doivent en faire la demande au début de la deuxième année.

Pour y être admis, les étudiantes et étudiants doivent réussir tous les cours de 1^{re} année et obtenir une moyenne cumulative minimale de 2,70 à la fin de la 1^{re} année, avec une note minimale de C+ dans tous les cours de sigle FRAN et TRAD.

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion; autres)

Pour demeurer au programme, les étudiantes et étudiants devront obtenir une note minimale de C+ dans tous les cours de sigle TRAD et maintenir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,70. Celles et ceux qui échouent un stage, qui obtiennent une note inférieure à C+ dans un cours de sigle TRAD ou dont la moyenne cumulative devient inférieure à 2,70 seront transférés du régime coopératif au régime régulier du programme de traduction.

La section Traduction du Département de traduction et des langues est exemptée de l'application des *Normes linguistiques de l'Université de Moncton* et appliquera ainsi des barèmes particuliers (variant selon le cours), plus rigoureux, pour répondre aux exigences de la profession.

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

FORMATION FONDAMENTALE 90 CR.

COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 60 CR.

Obligatoires 33 CR.

TRAD1130 Initiation à la traduction	3
TRAD1420 Interférences linguistiques	3
TRAD2310 Rédaction – grammaire avancée	3
TRAD2430 Stylistique comparée	3
TRAD2510 Traduction générale I	3
TRAD2520 Traduction générale II	3
TRAD2535 Rédaction avancée	3
TRAD3000 Stage I	0
TRAD3120 Documentation et terminologie	3
TRAD3130 Technologies et traduction	3
TRAD4000 Stage II	0
TRAD4210 Hist. et théories de la trad.	3
TRAD4500 Stage III	0
TRAD4595 Révision et post-édition	3

Cours à option : traduction spécialisée 18 CR.

Choisir 18 crédits parmi les cours suivants :

DROI2012 Jurilinguistique	3
TRAD3525 Traduction administrative	3
TRAD3560 Traduction économique	3
TRAD3570 Adaptation et traduction	3
TRAD3580 Trad. sciences hum. et soc.	3
TRAD4525 Traduction technique	3
TRAD4545 Trad. sciences de la santé	3
TRAD4580 Traduction commerciale	3
TRAD4735 Traduction littéraire	3

Cours à option : traduction complémentaire 9 CR.

Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :	
TRAD3620 Thème anglais	3
TRAD3745 Atelier de réd./trad. I	3
TRAD4755 Atelier de réd./trad. II	3
TRAD4765 Atelier de réd./trad. III	3
TRAD4780 Travail dirigé	3
TRAD4785 Traduction et interculturalité	3

COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 30 CR.

Obligatoires 6 CR.

ANGL1042 Language, writing and reading II	3
FRAN2501 Techniques d'analyse de textes	3

Cours à option 24 CR.

Cours de troisième langue

Choisir entre l'allemand ou l'espagnol

Allemand :

ALLE1611 Allemand I	3
ALLE1621 Allemand II	3
ALLE2611 Allemand III	3
ALLE2621 Allemand IV	3

Espagnol :

ESPA1611 Espagnol I	3
ESPA1621 Espagnol II	3
ESPA2611 Espagnol III	3
ESPA2621 Espagnol IV	3

Choisir 3 crédits de cours LING

Choisir 3 crédits de cours ANGL (à l'exception de ANGL1011, ANGL1012, ANGL1021, ANGL 1022, ANGL 1031, ANGL1032, ANGL1041 et ANGL1042)

Choisir 3 crédits dans toute la faculté (FASS)

Choisir 3 crédits de cours LITT

FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR.

GLOBAL 120 CR.

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.

Formation générale

OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000.

OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : ALLE1611 ou ESPA1611.

OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG3.

OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : **TRAD4785** ou choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG4.

OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG5.

OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : **TRAD4735** ou choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.

OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : **TRAD2535**.

FG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600⁽¹⁾.

OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : **ANGL1042**.

⁽¹⁾ Voir l'avis pour les exigences de français.

3. Remplir les formulaires suivants, le cas échéant:

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

CPR-10 Information nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route